

Le Recteur de l'Académie de Toulouse

Vu l'article L211-1 du Code de l'Education ;

Vu l'article D211-9 du Code de l'Education ;

Vu le décret n° 2012-16 du 5 janvier 2012 relatif à l'organisation académique ;

Vu l'arrêté n°R76-2025-09-03-00001 du 3 septembre 2025 de monsieur le Recteur portant délégation de signature concernant les décisions relatives à l'organisation scolaire ;

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration (C.S.A.) départemental de la Haute-Garonne dans sa séance de repli du 8 avril 2026, et vu l'avis émis par le Conseil Départemental de l'Education Nationale (C.D.E.N.) de la Haute-Garonne dans sa séance de repli le 17 avril 2026 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2026 relatif aux mesures de carte scolaire dans l'enseignement 1^{er} degré public de la Haute-Garonne – Postes hors la classe

Arrêté du 4 juin 2026 modifiant l'arrêté du 12 mai 2026 relatif aux mesures de carte scolaire dans l'enseignement 1^{er} degré public de la Haute-Garonne – Postes hors la classe

Article 1 : Le G. de l'article 3 de l'arrêté du 12 mai 2026 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

G. UPE2A

Circo	UAI Circo	UAI RAD	RATTACHEMENT	FONCTION	NATURE DE SUPPORT	Code spécialité	Ouvertures	Fermetures
HG17	0312825C	0310430Z	EPU JULES FERRY – COLOMIERS	ENS	IEEL	G0163	1	
HG17	0312825C	0310432B	EPU HELENE BOUCHER - COLOMIERS	ENS	IEEL	G0163		1

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté du 12 mai 2026 demeurent inchangées.

Article 3 : Madame la secrétaire générale de la DSDEN de Haute-Garonne est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 4 juin 2026,

**Pour le Recteur et par délégation,
Le directeur académique des services de l'éducation nationale**

Christian MENDIVÉ

Pour le Directeur académique
des Services de l'Éducation nationale de la
Haute-Garonne
et par délégation, la Secrétaire générale
Delphine Rochette